

Lundi 3 novembre 2025

Projet de loi de finances 2026 : les producteurs de CBD redoutent un effondrement de la filière en France

À Montagny, dans le Rhône, Camille et Thomas Muzelle ont fait en 2021 le pari de se lancer dans la culture du CBD, légale en France depuis 2020. Jusqu'ici prospère, leur exploitation *Les plantes de Tomine* est aujourd'hui menacée par le projet de loi de finances 2026.



Dans la ferme Les plantes de Tomine, chaque variété de chanvre est sélectionnée afin d'offrir aux consommateurs un large panel d'arômes. Crédit photo : Agathe Sadot/EPJT

Il est presque midi mais la rosée perle encore sur les champs de chanvre. À Montagny, dans le Rhône, Camille Muzelle inspecte les derniers plants encore en terre. Sur les 49 hectares que compte la ferme, quatre sont consacrés à la culture du cannabidiol (CBD). Pour cette trentenaire, l'aventure débute en 2021 quand son compagnon Thomas Muzelle reprend l'exploitation familiale, jusqu'alors entièrement dédiée à l'élevage bovin. Poussés par

l'assouplissement de la réglementation encadrant la production de CBD en France, le duo se lance dans cette nouvelle culture. Le jeune agriculteur y voit une opportunité de diversifier ses activités grâce à une filière agricole en plein essor et à forte valeur ajoutée. Aujourd'hui, il supervise la production tandis que sa partenaire gère la commercialisation. Si la vente de CBD est en plein essor, le projet de loi de finances 2026 actuellement examiné à l'Assemblée nationale suscite de vives inquiétudes pour le couple. « Aujourd'hui, le CBD représente 80 % de nos revenus. Si la loi change, c'est toute notre activité qui est en danger », alerte le producteur.

La filière menacée par des restrictions de vente

Le couple cultive près d'une cinquantaine de variétés de chanvre selon trois techniques : en plein champ, sous serre classique et en « privation de lumière », un système qui permet de contrôler artificiellement la floraison. Grâce à cette diversité, l'exploitation *Les plantes de Tomine* propose une large gamme de prix selon différents niveaux de qualité. Elle mise également sur une production française et biologique. Si la majorité des produits passe déjà par des revendeurs professionnels, la vente directe représente près de 30 % du chiffre d'affaires de la ferme : 20 % via le site internet et 10 % grâce à une boutique ouverte à Montagny. « Un des plaisirs de ce métier, c'est de maîtriser la production de A à Z, de la graine jusqu'à la commercialisation », explique Thomas Muzelle.



Si la loi change, c'est toute notre activité qui est en danger.

Thomas Muzelle, exploitant de CBD

Dans le projet de loi de finances 2026, un des articles prévoit justement de restreindre la vente de produits à base de CBD à des établissements agréés. En plus de perdre une part importante de leurs revenus, le couple s'inquiète de voir disparaître

certains clients. « Cette mesure détruirait le lien que nous avons construit avec les consommateurs à travers la boutique ou le site internet », déplore Camille Muzelle. « Cela nous forcerait à travailler avec des intermédiaires qui regroupent la production, ce qui ferait perdre drastiquement en qualité », ajoute son compagnon. Pour lui, difficile de mettre en avant les variétés qu'il cultive et de défendre une agriculture biologique si ses plantes sont mélangées à celles d'autres exploitations.

Une taxation alignée sur celle du tabac

Dans le bâtiment principal de la ferme, un vaste espace est dédié au séchage des récoltes. Camille Muzelle plonge la main dans un tonneau et sort une poignée de fleurs de chanvre. Elles font partie des produits les plus demandés et sont aussi dans le viseur du projet de loi de finances 2026. Parmi les propositions, l'instauration d'un droit d'accise ciblant les produits à fumer, comme les fleurs de chanvre. La nouvelle taxation envisagée, 25,7% en plus de la TVA, alignerait le CBD sur le modèle du tabac. Pour le couple, cette mesure menacerait la compétitivité du chanvre français face aux autres producteurs européens qui ne subissent pas cette fiscalité. « Cette taxation nous paraît injuste », estime l'exploitante. Santé Publique France estime à 75 000 le nombre de morts causées chaque année par le tabac. « Pour le cannabidiol, il y en a zéro », affirme Thomas Muzelle. En tout cas, aucune étude n'a pour l'instant recensé de décès lié au produit. « Beaucoup de consommateurs utilisent d'ailleurs le CBD pour réduire ou arrêter le cannabis. » Pour les trentenaires, l'adoption de ces mesures signerait la fin de leur activité : « Pour nous, ce serait la liquidation », déplore le jeune agriculteur.



Après la récolte, les fleurs de CBD sont séchées durant plusieurs semaines avant d'être triées et transformées sur place. Crédit photo : Agathe Sadot/EPJT

Avec ce projet de loi de finances, le gouvernement espère dégager 14 milliards d'euros de recettes supplémentaires et réaliser 17 milliards d'euros d'économies pour l'année à venir. Les députés ont maintenant jusqu'au 23 décembre pour voter le texte.

Agathe Sadot